

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie St-Isidore inc.	Numéro de permis 2024061	Date d'inspection Le 31 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie La p'tite relève		Numéro de téléphone (506) 358-9185	
Adresse 128 rue Delagarde Saint-Isidore NB E8M 1M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en mi-journée l'établissement pour une inspection de surveillance. Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu et les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.  
Le temps désigné aux siestes est adapté et répond aux besoins des enfants.  
Lorsque la météo le permet, deux périodes de jeux extérieurs sont présentes durant la journée.  
Tous les enfants qui font la sieste ont un lit portatif ou un matelas de sieste convenant à sa taille.  
Discussion avec l'administratrice à propos de formation ainsi que les observations des éducatrices.  
Pendant ma visite, j'ai pu observer la fin de la sieste ainsi que la collation avant de terminer la journée à l'extérieur.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 juillet 2025

Date

original signé par  
Cynthia Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 juillet 2025

Date